

AIDE-MÉMOIRE ENTRAÎNEURS

BASKETBALL

Dernière mise à jour : 1^{er} novembre 2023

ENTITÉ ÉCOLE :

Le principe d'entité-école défini que tout élève-athlète ne peut représenter une école autre que l'école qu'il fréquente.

CATÉGORIE D'ÂGE

Atome : du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011

Benjamine : du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010

Cadette : du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009

Juvenile : du 1er juillet 2005 au 30 septembre 2008

PARTICIPATION DANS UNE CATÉGORIE SUPÉRIEURE

Un athlète doit être inscrit dans une seule équipe par discipline dans S1. Celle-ci sera définie comme équipe d'appartenance. Le nombre de tournois¹/parties² autorisées, incluant les championnats régionaux (CRS), dans une même équipe de catégorie/division/niveau supérieur est définie selon le tableau ci-bas. Lorsque l'athlète atteint le nombre de partie autorisées dans une même équipe de catégorie/division/niveau supérieur, l'athlète perd son admissibilité dans son équipe d'appartenance.

Nombre de tournois ¹ /parties ² total dans la ligue d'appartenance	Nombre de tournois ¹ /parties ² autorisés dans une équipe de catégorie/division supérieure (incluant les CRS)
4	1
5 à 6	2
7 à 9	3
10 à 12	4
13 à 14	5
15 à 17	6
18 et plus	7

1 Tournois : Volleyball et badminton seulement

2 Parties : Tous les autres sports

Note

Un athlète ne peut évoluer dans deux équipes de même niveau de la même catégorie (EX : une athlète BFD4 ne peut pas jouer en BMD4. Même niveau : D4, Même catégorie : benjamin)

SUSPENSION

Tout joueur ou entraîneur qui est expulsé d'une partie sera suspendu minimalement pour la partie suivante qui sera joué par son équipe.

RÈGLES DE PARTICIPATION – ATOME/BENJAMIN

	Règle de participation Atome et Benjamin
Participation maximale	Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux (2) quarts complets ou l'équivalent au cours des trois (3) premiers quarts.
Participation minimale	Tout joueur (obligatoirement 8) doit participer activement à l'équivalent d'un (1) quart complet au cours des trois (3) premiers quarts d'un match (c'est-à-dire 2 participations de 4 minutes).
Minimum de joueurs pour jouer la partie	8
Responsabilité de:	L'officiel et le marqueur
Applicable	En tout temps, règlement de Basketball Québec

PROCÉDURES AVANT LA PARTIE

Équipe hôtesse :

Imprimer la feuille de partie dans S1 (voir avec votre responsable de sport pour la procédure)

Les deux équipes

- S'assurer de l'alignement et numéro des joueurs présents;
- Barrer de la feuille les joueurs absents;
- Signer la feuille de partie.

PROCÉDURES APRÈS LA PARTIE DE L'ÉQUIPE QUI REÇOIT

1. **Inscrire le résultat final dans S1:** au plus tard à 20h00 le jour même de la partie ou une heure après la partie pour toutes les parties qui se terminent à partir de 20h01
2. ***Numériser la feuille de partie :** doit être déposée dans S1 au plus tard 24 heures après la partie par l'équipe receveuse (demandez à votre responsable de sport pour la procédure)

Application utile : **Tiny Scanner. Avec cette application, gratuite, vous pouvez numériser directement la feuille de partie à partir de votre téléphone. Vous pouvez vous envoyer la feuille numérisée par courriel et par la suite, mettre le document sur S1 OU l'envoyer directement à votre responsable de sport par courriel. (Selon la procédure établie dans votre école).*

MODIFICATION DE PARTIE:

Vous devez communiquer avec le responsable des sports de votre école. Le formulaire est obligatoire pour effectuer un changement de match

ANNULATION DE PARTIE POUR MAUVAISE TEMPÉRATURE :

Sur semaine : communiquez avec votre responsable des sports. Sur fin de semaine : directement avec le commissaire.

Si une école ou un centre de services scolaire (C.S.S) est fermée, les parties impliquant les écoles dans la C.S.S s'annulent automatiquement.

Vérifier dans S1 diffusion si vous n'êtes pas certain.

DATES IMPORTANTES :

D4 et Atome

- **1/4 finales D4** : du 19 au 21 février 2024 inclusivement
- **1/2 finales D4 + Atome** : lors du championnat régional le 24 ou 25 février 2024
- **Championnat régional D4 et atome D3** : 24 et 25 février 2024*

D3

- **1/2 finales D3** : 2 au 4 avril 2024 inclusivement
- **Championnat régional D3** : 6 avril 2024
- **Championnat provincial D3** : 12 au 14 avril 2024

***Service de taping lors des championnats régionaux** : gratuit si l'athlète a son tape. Sinon taping athlétique régulier : 5\$ / Taping élastique de type élastosport : 10\$

Admissibilité aux championnats régionaux

Pour être admissible aux championnats régionaux, tout élève-athlète devra être enregistré sur S1 dans la discipline concernée avant la date suivante :

- **D4 et Atome D3** : 07 février 2023 – une semaine avant la fin de la saison régulière
- **D3** : 19 mars 2023 — une semaine avant la fin de la saison régulière

Date de la rencontre d'évaluation : 24 avril 2024 à 13h00